

# Champ professionnel médecine: Compétences recommandées dans le domaine de la violence liée au genre, de la violence sexualisée et de la violence domestique

Le présent document expose les compétences en matière de violence spécifique au genre, de violence sexualisée et de violence domestique qui sont pertinentes dans le champ professionnel de la médecine. Les recommandations s'adressent aux responsables de la formation dans les universités ainsi qu'aux médecins praticiens de toutes les spécialités, en particulier la médecine de famille, la gynécologie, la pédiatrie, la gériatrie, la médecine d'urgence et la médecine dentaire, aux employeurs ainsi qu'aux autres organisations responsables de la formation. Elles ont pour but de les aider à concevoir des cours de formation initiale et de formation continue, à définir les contenus de l'enseignement et à évaluer les besoins individuels de formation continue.

L'action compétente des catégories professionnelles impliquées est un élément central dans la prévention et la lutte contre la violence liée au genre, la violence sexualisée et la violence domestique ainsi que dans la prise en charge médicale des personnes victimes de violence. Ces formes de violence causent de grandes souffrances, se répercutent de multiples manières sur la santé, avec les coûts que cela engendre, entravent gravement le développement des enfants concernés, violent les droits humains et font obstacle à l'égalité des genres.

**Document élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul)**

État en novembre 2024



## À PROPOS DE CE DOCUMENT

Les standards minimaux pour la formation initiale et la formation continue de différentes catégories professionnelles en matière de violence liée au genre, de violence sexualisée et de violence domestique indiquent les contenus thématiques et les compétences qui devraient être transmis à chaque catégorie professionnelle en tant que connaissances de base pendant la formation ou en tant que connaissances spécifiques pendant la formation continue. Ces standards minimaux s'adressent aussi bien aux institutions de formation<sup>1</sup>, afin qu'elles organisent des cours de formation initiale et de formation continue en conséquence, qu'aux personnes exerçant les professions visées et aux employeurs, afin qu'ils évaluent les besoins individuels en matière de formation continue.

Les standards minimaux correspondent aux exigences internationales de la Convention d'Istanbul. Celle-ci protège les femmes et les filles, les hommes et les garçons ainsi que les personnes transgenres, intergenres et non binaires.

Il est prévu de faire évoluer et d'adapter en permanence les présentes recommandations. Si vous avez des suggestions, merci de nous écrire un courriel à l'adresse [fg@ebg.admin.ch](mailto:fg@ebg.admin.ch).

### RECOURIR À DES SPÉCIALISTES POUR LES MODULES DE FORMATION INITIALE OU CONTINUE

De nombreux modules de formation initiale ou de formation continue sur la violence liée au genre et la violence domestique sont proposés sur le marché. Si vous avez besoin de spécialistes externes, vous pouvez vous adresser aux bureaux cantonaux de l'égalité, aux services d'intervention contre la violence domestique ou encore aux centres LAVI, qui ont les réseaux nécessaires pour vous aider (pour les services cantonaux, consulter [www.equality.ch](http://www.equality.ch), [www.csvd.ch](http://www.csvd.ch) et [www.aide-aux-victimes.ch](http://www.aide-aux-victimes.ch)).

## IMPRESSUM

### Titre

Champ professionnel médecine: Compétences recommandées dans le domaine de la violence liée au genre et de la violence domestique

### Éditeur

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG)

### Langues

Allemand, français et italien

### Layout

moxi ltd., Biel/Bienne



Standards minimaux et  
synthèse graphique sur  
le site du BFEG

<sup>1</sup> Institutions de formation : facultés de médecine des universités de Bâle, Berne, Fribourg, Genève, Lausanne, Neuchâtel et Zurich, Università della Svizzera italiana et ETH Zurich.  
Centre de compétences Formation continue : Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM), Académie suisse des sciences médicales (ASSM) et sociétés spécialisées, par exemple gynécologie suisse SSGO, Société suisse de médecine interne générale SSMIG, Société suisse de médecine d'urgence et de sauvetage SSMUS, Kinderärzte Schweiz – Association professionnelle de la pédiatrie ambulatoire, Société suisse de pédiatrie, etc.  
Bases légales : loi sur l'encouragement et les coordination des hautes écoles (LEHE ; RS 414.20) ; loi sur les professions médicales (LPMéd ; RS 811.11) ; ordonnance sur les professions médicales (OPMéd ; RS 811.112.0) ; loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr ; RS 412.10) ; ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr ; RS 412.101) ; loi fédérale sur la formation continue (LFCo ; RS 419.1).

## SOMMAIRE

### CONNAISSANCES GÉNÉRALES

|                                                                               |         |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Définitions et bases légales                                                  | PAGE 4  |
| Ampleur et impact sur la population                                           | PAGE 6  |
| Causes, facteurs de risque et facteurs de protection                          | PAGE 8  |
| Les formes de violence et leurs conséquences                                  | PAGE 9  |
| Impact de la violence domestique et de la violence sexualisée sur les enfants | PAGE 10 |

### COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

|                                                               |         |
|---------------------------------------------------------------|---------|
| Reconnaître la violence dans son domaine d'activité           | PAGE 11 |
| Aborder le sujet de la violence                               | PAGE 14 |
| Documenter la violence                                        | PAGE 16 |
| Soigner et orienter                                           | PAGE 18 |
| Connaître son propre rôle et mener une réflexion sur ce sujet | PAGE 20 |

## CONTENU

- Les notions de violence liée au genre, de violence sexualisée et de violence domestique
- Le cycle de la violence
- Les bases légales applicables en Suisse

## CONNAISSANCES

## COMMENTAIRE

|                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Savoir ce que recouvrent les notions de violence liée au genre, de violence sexualisée et de violence domestique                                                                                                                                                   | <i>Selon les genres et les settings (espace domestique ou public, espace de loisir ou de travail, vie en institution), la violence se manifeste différemment, sous la forme de violence physique, psychique ou sexualisée, stalking, mariages forcés, FGM/C (female genital mutilation/cutting = mutilations génitales féminines), avortements et stérilisations forcés, violence numérique. Il peut aussi s'agir de maltraitance, en particulier à l'encontre des enfants et des personnes dépendantes.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Connaître les phases du cycle de la violence et la dynamique de la violence au sein du couple                                                                                                                                                                      | <i>La spirale de la violence comporte trois grandes phases : la montée de la tension, l'éruption de la violence, la réconciliation (y compris la déresponsabilisation et justification de la personne auteure).</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Connaître le risque accru, notamment d'escalade, dans les situations de séparation                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Comprendre les différences entre les délits poursuivis sur plainte et les délits poursuivis d'office, le droit et l'obligation en matière de signalement dans l'exercice de sa profession, les prestations de conseil et de soutien proposées par les centres LAVI | <i>Obligations de signalement prévues par le droit fédéral : art. 314d, al. 3, (protection de l'enfant) et art. 443, al. 3, (protection de l'adulte) du Code civil (CC ; <u>RS 210</u>) ; art. 321 du Code pénal (CP ; <u>RS 311.0</u>) concernant la violation du secret professionnel. Bien prendre en compte les dispositions cantonales. Signalement des mises en danger à l'autorité cantonale de protection de l'adulte et de l'enfant.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Connaître la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul ; <u>RS 0.311.35</u> ) et les autres bases légales applicables en Suisse                     | <i>En vertu de l'art. 20, al. 2, de la Convention d'Istanbul, les États parties doivent prendre les mesures nécessaires pour que les victimes aient accès à des services de santé, que ces services aient des ressources adéquates et que les membres de certaines catégories professionnelles soient formés afin de fournir une assistance aux victimes et de les orienter vers les services adéquats. L'art. 25 de la Convention d'Istanbul oblige notamment à fournir des soins médicaux immédiats et des examens médico-légaux de qualité aux victimes de viols et de violences sexuelles.<br/>Dispositions spécifiques du Code pénal (CP ; <u>RS 311.0</u>) : délits sexuels au sein du couple poursuivis d'office (art. 187 ss) ; mariage forcé (art. 181a CP) ; traite d'êtres humains (art. 182 CP) ; mutilations génitales féminines (art. 124 CP).<br/>Normes de protection contre la violence : art. 28b et 28c CC, loi sur l'aide aux victimes (<u>RS 312.5</u>), imprescriptibilité des actes de pornographie sur des enfants (art. 123b) de la Constitution (Cst ; <u>RS 101</u>).</i> |
| Savoir que les employeurs, en plus de leur devoir général de protection en vertu du CO, sont tenus de protéger leur personnel contre le harcèlement sexuel                                                                                                         | <i>Art. 328, al. 1, du Code des obligations (CO ; <u>RS 220</u>), art. 6 de la loi sur le travail (LTr ; <u>RS 822.11</u>), art. 4 de la loi sur l'égalité (LEg ; <u>RS 151.1</u>).</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

## RÉFÉRENCES & INFORMATIONS

- [humanrights.ch](http://humanrights.ch) : [www.humanrights.ch](http://www.humanrights.ch) > Protection renforcée mais encore lacunaire pour les femmes victimes de violences
- Feuilles d'information du BFEG sur la violence domestique A1, A3, C1 : [www.bfeg.admin.ch](http://www.bfeg.admin.ch) > Violence à l'égard des femmes et domestique > Publications violence à l'égard des femmes
- Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA) : [www.kokes.ch](http://www.kokes.ch) > Droit et obligation d'aviser l'APEA
- Office fédéral de la santé publique (OFSP) : [www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch) > Secret professionnel ou secret médical
- Jusletter du 28.08.2023 : [www.weblaw.ch](http://www.weblaw.ch) > Häusliche Gewalt in der ärztlichen Praxis - Rechte und Pflichten gegenüber Patientinnen und Patienten sowie Behörden (*en allemand*)
- Association Lilli : [www.lilli.ch](http://www.lilli.ch) > Que sont les infractions poursuivies sur plainte ou d'office ? (*en allemand*)
- Communiqué de presse du Conseil fédéral : Les nouvelles disposition du droit pénal en matière sexuelle entreront en vigueur le 1er juillet 2024
- Centre de formation sur la violence domestique : [www.bildungsstelle-haeusliche-gewalt.ch](http://www.bildungsstelle-haeusliche-gewalt.ch) (*en allemand*)
- Aide aux victimes en Suisse : [www.aide-aux-victimes.ch](http://www.aide-aux-victimes.ch)
- Réseau suisse contre l'excision : [www.excision.ch](http://www.excision.ch)
- Service contre les mariages forcés : [www.mariageforce.ch](http://www.mariageforce.ch)
- Convention d'Istanbul : [www.coe.int](http://www.coe.int) > Convention d'Istanbul
- Harcèlement sexuel au travail : [www.harcelementsexuel.ch](http://www.harcelementsexuel.ch) (informations spécifiques pour les personnes employées et les employeurs) ; employé-e-s : [www.belaestigt.ch](http://www.belaestigt.ch) ; employeurs : [www.kmukonkret.ch](http://www.kmukonkret.ch) (*en allemand*)
- Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI) : [www.sbk-asi.ch](http://www.sbk-asi.ch) > Shop > Mais c'était pour rire, voyons ! Un guide pour se protéger contre le harcèlement sexuel
- Charte pour la prévention des abus sexuels, de la maltraitance et d'autres formes de violation de l'intégrité : [www.char-ta-praevention.ch](http://www.char-ta-praevention.ch)
- Conférence suisse contre la violence domestique (CSVD) : [www.csvd.ch](http://www.csvd.ch)
- Fédération Solidarité femmes de Suisse et du Liechtenstein : [www.frauenhaeser.ch](http://www.frauenhaeser.ch)
- Association professionnelle suisse de consultations contre la violence : [www.apscv.ch](http://www.apscv.ch) > Services spécialisés

## Ampleur et impact sur la population

### CONTENU

- Chiffres enregistrés et chiffres non enregistrés
- Impact selon les différents groupes de population
- Comportements de dénonciation

### CONNAISSANCES

### COMMENTAIRE

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Connaître l'ordre de grandeur de l'ampleur de la violence liée au genre, de la violence sexualisée et de la violence domestique en Suisse                                                                                                                                                                                        | <p><i>Chiffres enregistrés : la police enregistre chaque heure une infraction contre l'intégrité sexuelle (env. 9 000 par an) et 2 cas de violence domestique (env. 20 000 par an) tandis que 15 % des mises en danger du bien-être de l'enfant sont dues à des abus sexuels ou à l'exploitation sexuelle.</i></p> <p><i>Chiffres non enregistrés : une femme sur 5 déclare avoir vécu des violences sexualisées et on estime qu'un enfant sur 3 est exposé à des violences physiques au sein de la famille.</i></p>                                                                                                                         |
| Savoir que la violence touche différemment les femmes, les hommes, les enfants et les adolescent-e-s, les personnes âgées, en situation de handicap ou issues de la migration ainsi que les personnes LGBTIQ+                                                                                                                    | <p><i>Les victimes d'infractions contre l'intégrité sexuelle sont à 87 % des femmes, les victimes de délits de violence dans l'espace public sont à 69 % des hommes et les victimes de violence dans le couple sont à 75 % des femmes. Les personnes en situation de handicap ou LGBTIQ+ sont significativement plus souvent victimes de violence. Environ 22 400 femmes et jeunes filles en Suisse sont touchées par les mutilations génitales féminines (FGM/C) ou menacées de subir une excision. Chaque année, environ 200 cas de traite d'êtres humains sont recensés (souvent des femmes en situation de prostitution forcée).</i></p> |
| Avoir conscience qu'une grande partie de la violence liée au genre, de la violence sexualisée et de la violence domestique n'est ni dénoncée ni signalée (chiffres non enregistrés)                                                                                                                                              | <p><i>Seul un délit de violence sexuelle sur 10 est dénoncé. Les tabous sociaux, le sentiment de honte, la crainte de conséquences négatives telles qu'exclusion du cercle social, représailles ou rupture de relation avec une personne dont la victime est dépendante ou le manque de connaissances font que beaucoup d'actes de violence ne sont ni signalés ni dénoncés.</i></p>                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Savoir que les victimes de violence se confient souvent à des personnes travaillant dans le secteur de la santé (p.ex. aux urgences, dans les services de médecine spécialisée, cabinets de médecins de famille, services de pédiatrie, cabinets de gynécologie, services de gériatrie, établissements de soins de longue durée) | <p><i>Les personnes travaillant dans le secteur de la santé sont souvent les premières à être en contact avec des victimes de violence, avant même les centres de consultation spécialisés ou la police.</i></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Connaître la notion de mythes sur le viol                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <p><i>Un mythe prétend que les victimes sont responsables de leur absence de résistance, bien que les neurosciences aient démontré que la peur et la menace peuvent bloquer les circuits neuronaux corticaux de contrôle de l'action, ce qui peut entraîner une immobilité involontaire (« freezing »).</i></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Avoir conscience de la problématique des discriminations multiples, des stéréotypes sur les victimes, comprises comme des biais cognitifs, et des stigmatisations                                                                                                                                                                | <p><i>Des facteurs tels que le statut social, l'origine, le handicap, la dépendance, etc. ont une influence sur le comportement de dénonciation et les expériences de violence ; les stéréotypes (p.ex. seules les femmes sont victimes de violence domestique) influent sur la perception et peuvent conduire à des erreurs de jugement.</i></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

## RÉFÉRENCES & INFORMATIONS

- Feuilles d'information du BFEG sur la violence domestique A4, A5 : [www.bfeg.admin.ch](http://www.bfeg.admin.ch) > Violence à l'égard des femmes et domestique > Publications violence à l'égard des femmes
- Office fédéral de la statistique (OFS) : [www.ofs.admin.ch](http://www.ofs.admin.ch) > Violence domestique et Violence sexualisée
- Étude Optimus 2018 : [www.kinderschutz.ch](http://www.kinderschutz.ch) > Mauvais traitements envers les enfants en Suisse
- Enquête sur la sécurité en Suisse : [www.kkpks.ch](http://www.kkpks.ch) > Crime Survey 2022
- Dirk Baier, Lorenz Biberstein, Nora Markwalder 2022 : Kriminalitätsoffererfahrungen der Schweizer Bevölkerung: Entwicklungen im Dunkelfeld 2011 bis 2021 (Violences subies dans la population suisse. Évolution de la criminalité cachée, 2011-2021 ; *en allemand*)
- Enquête gfs.bern 2019 : [www.gfsbern.ch](http://www.gfsbern.ch) > Violences sexuelles en Suisse
- Enquêtes des hôpitaux cantonaux de GE & VD sur les cas de violence sexuelle : [www.hug.ch](http://www.hug.ch) > Constats d'agressions sexuelles – une étude pour améliorer la prévention, l'information et la prise en charge des victimes par les services d'urgences
- Méta-analyse de la prévalence de la violence sexualisée envers des filles 2022 : [www.pubmed.ncbi.nlm.nih.gov](http://www.pubmed.ncbi.nlm.nih.gov) > The prevalence of sexual violence against female children: A systematic review and meta-analysis
- Prévention Suisse de la Criminalité (PSC) : [www.skppsc.ch](http://www.skppsc.ch) > Violences sexuelles - mythes et légendes
- IMPRODOVA Modules de formation en ligne : [www.improdova.eu](http://www.improdova.eu) > Module 8 Stéréotypes et biais inconscients
- humanrights.ch : [www.humanrights.ch](http://www.humanrights.ch) > Les formes de discrimination
- Violence contre les LGBTIQ en Suisse : [gewalt-gegen-lgbt.ch](http://gewalt-gegen-lgbt.ch) (*en allemand*)
- Office fédéral de la santé publique (OFSP) : [www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch) > Mutilations génitales féminines
- fedpol 2024 : [www.fedpol.admin.ch](http://www.fedpol.admin.ch) > Traite des êtres humains > Liens et références > Présentation de la Traite des êtres humains en Suisse
- Nature 2023 : [www.nature.com](http://www.nature.com) > Neuroscience evidence counters a rape myth. Nat Hum Behav 7, 835–838 (2023)

## Causes, facteurs de risque et facteurs de protection

### CONTENU

- Facteurs au niveau de l'individu, du couple, de la communauté et de la société
- Facteurs de risque de violence
- Facteurs de protection contre la violence

### CONNAISSANCES

### COMMENTAIRE

|                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Avoir conscience que les causes de la violence sont multiples, qu'elles ne s'expliquent pas uniquement par des traits de personnalité et qu'elles interagissent (modèle écosystémique d'explication de la violence)            | <i>Des facteurs aux niveaux de l'individu, de la relation, de la communauté et de la société jouent un rôle dans l'apparition de la violence et peuvent s'influencer mutuellement.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Connaître les facteurs de risque de violence, en particulier le potentiel d'escalade de la violence et le risque de lésions corporelles graves ou de situations mettant la vie en danger susceptibles d'avoir une issue fatale | <i>Représentations patriarcales ou hiérarchisant les genres, exposition à la violence dans l'enfance, abus de substances (alcool, drogues), délinquance et comportements de contrôle, situations de vie difficiles (santé, logement, finances, travail), situations de transition (mariage, naissance d'un enfant, séparation, migration), vulnérabilité accrue, discrimination multiple, armes à disposition, désespoir, justification de la violence par la personne qui l'exerce, etc.</i> |
| Connaître les facteurs de protection contre la violence et de résilience                                                                                                                                                       | <i>Rapports égalitaires au sein du couple, indépendance économique, éducation sexuelle chez les enfants, soutien social, intervention précoce, accès à des services d'aide professionnels pour les victimes comme pour les personnes auteures, formation des parents, soutien éducatif, etc.</i>                                                                                                                                                                                              |
| Comprendre les raisons qui empêchent les personnes victimes de violence domestique de se confier à des tiers, de se faire aider ou de se séparer ou qui les conduisent à reprendre la relation violente                        | <i>Rapport de force déséquilibré ou de dépendance entre la victime et la personne auteure, manque de connaissances sur les services d'aide, manque de compétences linguistiques et d'intégration sociale, crainte des conséquences juridiques liées à la migration, méconnaissance ou compréhension différente du système juridique, manque de confiance dans le système juridique, attachement ambivalent, lien traumatique, tabouisation, sentiment de honte, sentiment de culpabilité.</i> |

### RÉFÉRENCES & INFORMATIONS

- Feuille d'information du BFEF sur la violence domestique A2 : [www.bfeg.admin.ch](http://www.bfeg.admin.ch) > Violence à l'égard des femmes et domestique > Publications violence à l'égard des femmes
- Organisation mondiale de la Santé (OMS) : [www.who.int](http://www.who.int) > Violence à l'encontre des femmes
- IMPRODOVA Modules de formation en ligne : [www.improdova.eu](http://www.improdova.eu) > Modules de formation pour le secteur de la santé

## Les formes de violence et leurs conséquences

### CONTENU

- Les différentes formes de violence
- Conséquences pour la santé
- Conséquences sociales
- La transmission transgénérationnelle de la violence

### CONNAISSANCES

### COMMENTAIRE

|                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Connaître les différences entre la violence physique, la violence psychologique, la violence sexualisée, la violence économique et les formes de violence numérique                                                                               | <i>Ecchymoses, morsures, plaies, brûlures, fractures, maladies vénériennes, problèmes physiques p.ex. après une agression sexuelle, angoisse, sentiment de honte et de culpabilité, troubles du sommeil, troubles alimentaires, difficultés d'apprentissage et de concentration, troubles du développement chez l'enfant, etc.</i>            |
| Savoir que la violence peut non seulement provoquer des lésions corporelles, mais aussi laisser des séquelles physiques et psychiques                                                                                                             | <i>Blessures à la tête, à l'abdomen ou au thorax, blessures sur des femmes enceintes, marques de strangulation, etc.</i>                                                                                                                                                                                                                      |
| Reconnaître une situation critique en analysant les blessures                                                                                                                                                                                     | <i>Description et documentation des blessures dans les règles de l'art, par écrit et photographiquement (utilisation de schémas, emploi de techniques photographiques appropriées avec échelle médico-légale, conservation des clichés, etc.)</i>                                                                                             |
| Connaître les formes de blessures causées par la violence et savoir les distinguer selon des critères de médecine légale                                                                                                                          | <i>Impact du stress et du traumatisme sur la capacité des victimes à se souvenir et à faire des déclarations, importance d'une audition sensible aux besoins des victimes.</i>                                                                                                                                                                |
| Reconnaître les conséquences d'un traumatisme (p.ex. suite à des violences sexualisées, y compris chez l'enfant) ainsi que leurs répercussions sur la santé physique et psychique et les prendre en charge dans le processus de décision clinique | <i>Les violences vécues peuvent être à l'origine de syndromes douloureux, de troubles anxieux, de dépressions, d'automutilations, de manifestations de stress post-traumatique, etc.<br/>Ajouter dans l'anamnèse des questions sur les violences vécues (dépistage et évaluation de la violence domestique et de la violence sexualisée).</i> |
| Connaître les conséquences sociales possibles, en particulier lorsque les épisodes de violence sont récurrents                                                                                                                                    | <i>Séparation, divorce, changement de domicile et d'école, repli sur soi, isolement social, etc.</i>                                                                                                                                                                                                                                          |
| Comprendre le phénomène de la transmission transgénérationnelle de la violence                                                                                                                                                                    | <i>Les personnes ayant vécu des violences dans l'enfance ont un risque accru d'être victimes ou auteurs de violence, domestique notamment, à l'âge adulte.</i>                                                                                                                                                                                |

### RÉFÉRENCES & INFORMATIONS

- Feuilles d'information du BFEG sur la violence domestique A1, B3 : [www.bfeg.admin.ch](http://www.bfeg.admin.ch) > Violence à l'égard des femmes et domestique > Publications violence à l'égard des femmes
- Centre de formation sur la violence domestique : [www.bildungsstelle-haesusliche-gewalt.ch](http://www.bildungsstelle-haesusliche-gewalt.ch) (en allemand)
- Bundesverband Frauenberatungsstellen und Frauennotrufe Deutschland (Allemagne) : [www.frauen-gegen-gewalt.de](http://www.frauen-gegen-gewalt.de) > Was tun gegen geschlechtsspezifische digitale Gewalt ?
- Plateforme nationale Jeunes et médias : [www.jeunesetmedias.ch](http://www.jeunesetmedias.ch) > Sexualité et pornographie sur le web
- Action Innocence : [www.actioninnocence.org](http://www.actioninnocence.org)
- Association suisse pour la protection de l'enfant : [www.kinderschutz.ch](http://www.kinderschutz.ch) > Les conséquences de la violence dans l'éducation
- OFSP : [www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch) > Mesures contre les mutilations génitales féminines
- Association Mémoire Traumatique et Victimologie Accueil : [www.memoiretraumatique.org](http://www.memoiretraumatique.org) ; Muriel Salmona : « La mémoire traumatique » 2020 et « Comprendre et prendre en charge l'impact psychotraumatique des violences conjugales » 2017
- IMPRODOVA Modules de formation en ligne : [www.improdova.eu](http://www.improdova.eu) > Module 1 Formes et dynamiques des violences intra-familiales
- Cours interdisciplinaire en ligne sur la protection et l'aide dans les cas de violence domestique (Allemagne) : [www.haesuslichegewalt.elearning-gewaltschutz.de](http://www.haesuslichegewalt.elearning-gewaltschutz.de) (en allemand)

## CONTENU

- Ampleur de l'impact
- Conséquences de la violence
- Mise en danger du bien de l'enfant

## CONNAISSANCES

## COMMENTAIRE

|                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Connaître l'ampleur des mises en danger du bien-être de l'enfant en Suisse                                                                                           | <i>En Suisse, la police enregistre chaque heure 3 à 5 cas de mise en danger du bien-être de l'enfant pour cause de négligence, d'abus psychique, physique ou sexuel ou d'exposition à la violence au sein du couple parental (30 000 à 50 000 cas par an). Des enfants sont impliqués dans plus de la moitié des interventions policières pour cause de violence domestique.</i> |
| Connaître les conséquences de la violence pour le développement de l'enfant et la santé                                                                              | <i>Troubles du développement moteur et du langage, impact négatif sur les compétences sociales, la capacité d'attachement, affections psychiques et physiques (p.ex. augmentation du risque de maladies cardio-vasculaires ou oncologiques).</i>                                                                                                                                 |
| Repérer les problèmes de développement dans l'enfance et l'adolescence causés par la violence et les documenter selon les règles de l'art                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Identifier toute situation de violence ou de maltraitance intra-familiale nécessitant un signalement à l'autorité cantonale de protection de l'enfant et de l'adulte | <i>Obligation de signaler une mise en danger (art. 314d CC) sauf si soumission à l'obligation de garder le secret selon le Code pénal.</i>                                                                                                                                                                                                                                       |
| Avoir conscience que les enfants victimes ou témoins de violence domestique deviennent plus souvent victimes de maltraitance et de négligence                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Connaître les stratégies des personnes auteures de violence dans le contexte de l'exploitation sexuelle des enfants                                                  | <i>Établir un lien de confiance et de dépendance, isoler la victime et la contraindre à garder le secret. En cas de suspicion d'abus sexuel, faire rapidement appel à des spécialistes ou référer la victime à des spécialistes pour éviter l'exercice d'une influence.</i>                                                                                                      |

## RÉFÉRENCES &amp; INFORMATIONS

- Feuille d'information du BFEG sur la violence domestique B3 : [www.bfeg.admin.ch](http://www.bfeg.admin.ch) > Violence à l'égard des femmes et domestique > Publications violence à l'égard des femmes
- Fédération Solidarité femmes de Suisse et du Liechtenstein : [www.frauenhaueser.ch](http://www.frauenhaueser.ch) > La violence domestique à l'encontre des enfants
- Guide de Protection de l'enfance Suisse : [www.kinderschutz.ch](http://www.kinderschutz.ch) > Détecter la mise en danger du bien-être de l'enfant et agir en conséquence
- Guide de Protection de l'enfance Suisse : [www.kinderschutz.ch](http://www.kinderschutz.ch) > Les enfants exposés à la violence domestique
- Guide de Protection de l'enfance Suisse : [www.kinderschutz.ch](http://www.kinderschutz.ch) > Violence sexuelle sur les enfants
- Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants (CIIVISE) : [Violences sexuelles faites aux enfants](#)
- The Lancet Psychiatry 10/2019: [Long-term outcomes of childhood sexual abuse: an umbrella review](#). Lancet Psychiatry Oct 2019, 6(10):830–839
- Frontiers Public Health 9/2021: [Adverse Childhood Events and Health Biomarkers: A Systematic Review](#). Front Public Health 2021, 9:649825
- IMPRODOVA Modules de formation en ligne : [www.improdova.eu](http://www.improdova.eu) > Module 2 Indicateurs des violences intrafamiliales
- Réseau suisse contre l'excision : [www.excision.ch](http://www.excision.ch)
- Réseau suisse contre l'excision : [www.excision.ch](http://www.excision.ch) > Publication Excision et protection de l'enfance
- E-learning sur les mutilations génitales féminines pour les professionnels et professionnelles : [www.e-learning.excision.ch](http://www.e-learning.excision.ch)
- Lettre de protection contre l'excision : [www.stop-fgm.admin.ch](http://www.stop-fgm.admin.ch)
- Barbara Kavemann 2007 : Handbuch Kinder und häusliche Gewalt
- Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA) : [www.kokes.ch](http://www.kokes.ch) > Droit et obligation d'aviser l'APEA

## Reconnaître la violence dans son domaine d'activité

## CONTENU

- Prendre conscience de son propre rôle dans le dépistage de la violence
- Penser à la violence
- Connaître les signes d'alerte

## COMPÉTENCES

## COMMENTAIRE

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Lors du processus de décision clinique, ne jamais oublier que toute personne examinée peut être victime de violence et que cela peut expliquer différents troubles physiques et psychiques                                                                                                                                                                                                     | <i>Aborder le sujet par des questions ouvertes et des questions fermées pour déterminer si la personne est victime de violence, à l'aide des outils de dépistage à disposition ou dans le cadre de l'anamnèse (antécédents médicaux, anamnèse sociale).</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Avoir conscience que chacune et chacun, indépendamment de sa spécialité et de son contexte de travail (cabinet médical, hôpital, clinique de rééducation, etc.), a un rôle dans la détection de la violence (liée au genre, sexualisée ou domestique) et identifier les signes d'alerte potentiels (« drapeaux rouges ») en se fondant sur des facteurs physiques, psychiques et psychosociaux | <i>Dans de nombreuses situations, les professionnel-le-s de la santé sont les premiers à pouvoir reconnaître la violence, notamment parce qu'il existe une base de confiance.<br/>Les signes d'alerte potentiels sont par exemple : lésions aiguës, lésions à plusieurs stades de guérison, prise en charge tardive, problèmes gynécologiques (avortements fréquents, infections), maux chroniques (douleurs, troubles neurologiques), problèmes psychiques (symptômes de stress, pensées suicidaires, troubles alimentaires, troubles cognitifs, dépendance), indicateurs psychosomatiques (état d'épuisement) ; en médecine dentaire, tous les symptômes qui semblent être la conséquence d'un accident, etc.<br/>Outre ces facteurs de santé physique et psychique, il faut observer les signaux comportementaux (angoisse, nervosité, colère rentrée, troubles de l'interaction, apparition d'une forte tension ou d'une dissociation lors de l'examen vaginal, explications non cohérentes avec le tableau des lésions, etc.).</i> |
| Connaître les groupes de personnes particulièrement vulnérables tout en évitant et en combattant les distorsions cognitives et les stigmatisations qui en découlent                                                                                                                                                                                                                            | <i>Avoir conscience des stéréotypes existants et des risques associés, afin que ceux-ci ne conduisent pas à ignorer la violence (liée au genre, sexualisée, domestique) chez d'autres personnes concernées (hommes, personnes âgées, ménages à hauts revenus).</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <u>Aux urgences :</u><br>Dans tous les cas d'urgence médicale, en particulier à la suite d'un accident, prendre en compte la violence (liée au genre, sexualisée ou domestique) comme cause possible et identifier les signes d'alerte potentiels (« drapeaux rouges ») en se fondant sur des facteurs physiques, psychiques et psychosociaux                                                  | <i>Les blessures visibles dues à la violence domestique sont souvent un motif de visite aux urgences. C'est un lieu où, en raison de la situation aiguë, on peut observer un comportement anormal (par exemple dans l'interaction avec les personnes accompagnantes). La violence domestique pouvant s'accompagner de violence sexualisée, il faut le cas échéant référer la personne blessée à un service gynécologique.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <u>En médecine de famille :</u><br>Avoir conscience de son propre rôle dans la détection de la violence (liée au genre, sexualisée ou domestique) et identifier les signes d'alerte potentiels (« drapeaux rouges ») en se fondant sur des facteurs physiques, psychiques et psychosociaux                                                                                                     | <i>La plupart des gens ont besoin d'une consultation chez un généraliste, au moins occasionnellement. Il existe souvent une connaissance de longue date et une relation de confiance. Cela vaut notamment pour les personnes âgées et/ou dépendantes.<br/>Les principaux signes d'alerte dans le cabinet du médecin de famille sont des troubles chroniques sans cause physique apparente, des douleurs non spécifiques, des blessures qui ne correspondent pas à l'explication donnée de la manière dont elles sont survenues, des lésions diverses d'âge différents, un comportement anormal des personnes accompagnantes, des problèmes de dépendance, des changements fréquents de médecin de famille ou de médecin traitant.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><u>En cabinet de pédiatrie et aux urgences pédiatriques :</u></p> <p>Avoir conscience de son propre rôle dans la détection de la violence (liée au genre, sexualisée ou domestique) et identifier les signes d'alerte potentiels (« drapeaux rouges ») en se fondant sur des facteurs physiques, psychiques et psychosociaux</p> | <p><i>La plupart des enfants et des adolescent-e-s ont besoin d'une consultation au moins occasionnelle et entrent ainsi en contact avec une ou un pédiatre. Il est possible d'examiner les enfants déshabillés à tout moment.</i></p> <p><i>Les enfants touchés par la violence domestique ont besoin d'une protection particulière, un dépistage précoce est essentiel : en moyenne, les enfants maltraités physiquement en Suisse ont environ 10 ans lorsqu'ils sont identifiés par une institution du système de protection de l'enfance ou signalés à une telle institution.</i></p> <p><i>Outre la violence physique, psychique et sexualisée, différentes formes de négligence (p.ex. défaillances dans les soins, l'éducation, la surveillance) doivent être qualifiées de maltraitance. Les nourrissons et les jeunes enfants sont particulièrement vulnérables et peuvent être victimes de formes particulières de maltraitance (p.ex. syndrome du bébé secoué). Le fait d'être exposé à la violence de leurs parents fait des enfants et des adolescent-e-s des victimes de la violence, et non uniquement des témoins.</i></p> |
| <p><u>En gynécologie :</u></p> <p>Avoir conscience de son propre rôle dans la détection de la violence (liée au genre, sexualisée ou domestique) chez les femmes et identifier les signes d'alerte potentiels (« drapeaux rouges ») en se fondant sur des facteurs physiques, psychiques et psychosociaux</p>                       | <p><i>Presque toutes les femmes ont recours, au moins occasionnellement, à une consultation gynécologique. Les femmes victimes de violence souffrent plus souvent de troubles gynécologiques que les femmes qui n'ont pas subi de violence.</i></p> <p><i>Les signes d'alerte sont : des douleurs chroniques dans le bas-ventre, des blessures dans la zone intime, à l'intérieur des cuisses, aux seins, à l'anus; irritations et rougeurs ou infections fréquentes dans la région génitale, saignements dans la région vaginale ou rectale, douleurs en urinant ou en allant à la selle, examens dans la région génitale déclenchant une forte tension et une angoisse (crainte de subir un traumatisme), blessures pendant la grossesse, soins prénataux tardifs, complications pendant la grossesse, avortements fréquents, partenaire prétentieux ou surprotecteur constamment présent, rendez-vous souvent non honorés.</i></p>                                                                                                                                                                                                      |
| <p>Avoir conscience que la grossesse est un facteur de risque particulier pour la violence domestique</p>                                                                                                                                                                                                                           | <p><i>La violence domestique peut être plus fréquente pendant la grossesse et a des conséquences particulièrement négatives pour les femmes ; comme elles sont très vulnérables, le risque de (re)traumatisme est grand. Il existe également des conséquences négatives pour l'enfant (à naître).</i></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <p>Savoir comment aborder le thème des mutilations génitales féminines (Female Genital Mutilation FGM/C) dans la pratique pédiatrique et obstétricale ou gynécologique avec les femmes et les filles concernées ou menacées de l'être</p>                                                                                           | <p><u>En obstétrique et gynécologie :</u></p> <p><i>De manière préventive auprès des jeunes filles potentiellement menacées (directement lors du suivi de l'accouchement).</i></p> <p><i>Chez les personnes concernées, aborder activement la question dans le contexte de la santé sexuelle et reproductive (p. ex. anamnèse), de la grossesse, de l'accouchement et du post-partum. Orientation vers des centres de conseil spécialisés.</i></p> <p><u>En pédiatrie :</u></p> <p><i>Aborder le sujet dans le cas des jeunes filles et des jeunes femmes potentiellement menacées (informations sur l'origine géographique de la famille et sur une éventuelle FGM/C chez la mère ou dans l'entourage du père) est important en termes de prévention. Aborder le sujet à plusieurs reprises (à différents âges), si nécessaire faire appel à une ou un interprète. En cas de voyage à l'étranger, remettre une lettre de protection suisse contre l'excision. En cas de FGM/C, le diagnostic et le traitement doivent être effectués par une ou un spécialiste.</i></p>                                                                   |
| <p>Connaître son rôle de médecin dans le cadre de la protection des enfants intersexes</p>                                                                                                                                                                                                                                          | <p><i>Si une variation des caractéristiques sexuelles est identifiée à la naissance ou plus tard, recommander à la famille des institutions spécialisées (p.ex. Consultation Diversité des genres à l'Hôpital de l'Île à Berne, Consultation Variations du développement sexuel au CHUV, Association pour les personnes intersexes). Ne pas pratiquer d'interventions ou de traitements médicaux non essentiels, non urgents ou « normalisants » avant que l'enfant ne soit en âge de prendre une décision éclairée.</i></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <p>S'assurer que d'autres personnes (p.ex. le personnel médical, le personnel soignant) sont également informées des signes de violence (liée au genre, sexualisée ou domestique)</p>                                                                                                                                               | <p><i>Les assistantes et assistants médicaux peuvent faire des observations importantes en dehors de la salle de soins et apporter ainsi une contribution pertinente. Le personnel soignant a un rôle particulièrement important à jouer grâce au contact direct.</i></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

Contribuer à la communication d'informations sur les formes de violence et l'exposition à la violence, leur prise en charge et prévention

Centres LAVI, représentation des victimes, autres offres cantonales (consultations spécialisées, consultations pour hommes, programmes socio-éducatifs, etc.).  
Assistance judiciaire: représentation de l'enfant (curatelle) dans la procédure pénale selon l'art. 314abis CC ou en général selon l'art. 306, al. 2 CC.

## RÉFÉRENCES & INFORMATIONS

- IMPRODOVA Modules de formation en ligne : [www.improdova.eu](http://www.improdova.eu) > **Module 2** Indicateurs des violences intrafamiliales
- OFSP : [www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch) > Professions de la santé > Professions de la santé de niveau tertiaire > Professions de la santé et lutte contre la violence domestique et la violence envers les femmes
- Excision/mutilations génitales féminines – Recommandations interdisciplinaires à l'intention des professionnel-le-s de la santé : [www.excision.ch](http://www.excision.ch)
- E-learning sur les mutilations féminines génitales pour professionnels et professionnelles : [www.e-learning.excision.ch](http://www.e-learning.excision.ch)
- Recommandations pour les gynécologues sur le thème des mutilations génitales féminines : Gynécologie Suisse ([www.sggg.ch](http://www.sggg.ch)) > Informations d'experts > Guidelines > Excisions mutilations génitales féminines
- Schweizer Zeitschrift für Gynäkologie 2/2024: «Trauma-informed care» und die vaginale Untersuchung» (soigner en tenant compte des traumatismes: l'examen vaginal ; *en allemand*)
- Office fédéral de la police (fedpol) : [www.fedpol.admin.ch](http://www.fedpol.admin.ch) > Criminalité > Traite des êtres humains > Campagne de sensibilisation auprès du personnel médical et soignant
- Informations pour les spécialistes du domaine de la santé [www.bildungsstelle-haesusliche-gewalt.ch](http://www.bildungsstelle-haesusliche-gewalt.ch) > Gesundheitsbereich (*en allemand*)
- Santé sexuelle Suisse : [www.santé-sexuelle.ch](http://www.santé-sexuelle.ch) > Violence sexuelle
- Service bernois de lutte contre la violence domestique : [www.big.sid.be.ch](http://www.big.sid.be.ch) > Publications > Matériel d'information > Identifier, documenter et traiter la violence domestique. Guide pratique destiné aux professionnel(le)s de la santé
- Bulletin des médecins suisses : [www.saez.swisshealthweb.ch](http://www.saez.swisshealthweb.ch) > Werkzeuge gegen kognitive Verzerrungen im klinischen Alltag (article en allemand avec résumé en français, publié le 07.02.2018)
- Protection de l'enfance Suisse : [www.kinderschutz.ch](http://www.kinderschutz.ch) > Guide de détection précoce et de conduite à tenir en cabinet médical « Maltraitance infantile – protection de l'enfant »
- Guide de détection précoce du canton de Fribourg : [www.fr.ch](http://www.fr.ch) > Protocole de dépistage et d'orientation de la maltraitance envers les mineur-e-s (0–18 ans)
- Zéro Bébé Secoué : [www.zerobebesecoue.ch](http://www.zerobebesecoue.ch)
- Article relatif à la question de la violence domestique chez les enfants intersexués : [www.humanrights.ch](http://www.humanrights.ch) > Les enfants intersexué-e-s doivent être protégé-e-s
- Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine : [www.nek-cne.admin.ch](http://www.nek-cne.admin.ch) > Publications > Prise de position n°20/2012 « Attitude à adopter face aux variations du développement sexuel. Questions éthiques sur l'intersexualité »
- Association suisse pour les personnes intersexes : [www.inter-action-suisse.ch](http://www.inter-action-suisse.ch)

## CONTENU

- Interroger de manière routinière sur la violence
- Aborder la violence de manière compétente

## COMPÉTENCES

## COMMENTAIRE

|                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Aborder le sujet de la violence (liée au genre, sexualisée ou domestique) durant la consultation en sachant que les victimes ont souvent trop honte et trop peur pour parvenir à en parler  | Plusieurs guides et protocoles d'intervention proposent des exemples de questions. Il existe des outils de dépistage validés.<br>En raison des stéréotypes, la violence (liée au genre, sexualisée ou domestique) envers les personnes plus âgées, les hommes, les personnes LGBTQ+, les personnes de ménages à hauts revenus etc. est plus souvent ignorée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Connaître différents protocoles d'intervention (marches à suivre) et savoir comment les appliquer dans son champ professionnel                                                              | Les 5 étapes du protocole DOTIP : 1. Détecter la violence 2. Offrir un soutien 3. Utiliser les ressources et les réseaux 4. Informer 5. Protéger et prévenir la récurrence.<br>SIGNAL : donner un <b>Signal</b> (aborder le sujet), <b>Interviewer</b> en posant des questions concrètes, réaliser un examen approfondi ( <b>Gründlich</b> ), <b>Noter</b> et documenter, faire le point ( <b>Abklären</b> ) sur la mise en danger, guide ( <b>Leitfaden</b> ) informant sur le système d'aide.<br>Canton BE : 1) avoir cette réalité à l'esprit et savoir la reconnaître ; 2) aborder le sujet ; 3) examiner la victime et documenter les lésions ; 4) prodiguer des soins ; 5) informer ; 6) faire le point sur la sécurité ; 7) planifier des offres de soutien et mettre les personnes concernées en contact.<br><u>Relatif aux personnes âgées ou dépendantes</u> : Elder Abuse Suspicion Index (EASI) : questions sur 1) le besoin d'assistance dans les tâches quotidiennes, 2) la privation de nourriture, de moyens auxiliaires, de médicaments, de soins ou de voir des personnes, 3) les contacts menaçants ou honteux, 4) la contrainte à la signature ou à la dépense d'argent, 5) la peur, les contacts non désirés ou les douleurs physiques |
| Préparer le terrain et prendre le temps pour pouvoir aborder la question de la violence                                                                                                     | Temps suffisant, climat de confiance, cadre protégé (pas de personne accompagnante), interprétariat si nécessaire (hors de la famille, si possible personne du même genre), sans la présence des enfants.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Utiliser des stratégies pour gérer les suspicions de violence dans des situations critiques et plus spécialement dans les situations d'urgence (services des urgences, services de secours) | Même si les soins médicaux nécessaires ont la priorité, il convient d'aborder la question d'une éventuelle exposition à la violence (le cas échéant, par le biais d'une transmission interne).<br>Si un dépistage est effectué lors du tri aux urgences, il doit être abordé avec beaucoup de prudence en raison de la restriction de la sphère privée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Appliquer des techniques de communication appropriées lorsque les entretiens sont difficiles et s'assurer que leur contenu est utilisable en justice en cas de besoin                       | S'enquérir des émotions (par exemple selon le modèle NURSE <b>N</b> aming [nommer], <b>U</b> nderstanding [exprimer la compréhension], <b>R</b> especting [montrer la reconnaissance], <b>S</b> upporting [offrir un soutien], <b>E</b> xploring [découvrir d'autres aspects]).<br>Ne pas confronter la personne, informer (obligation de garder le secret, responsabilité non partagée, droit de vivre sans violence ; selon le statut au regard du droit de séjour : droit de rester en Suisse dans les cas de rigueur), mettre en évidence des perspectives d'action.<br>Utilisation en justice : pas de questions contenant des sous-entendus, consigner les réponses au plus près des paroles prononcées.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Reconnaître quand il faut faire appel à un service d'interprétariat linguistique ou interculturel                                                                                           | Ne faire appel qu'à des services professionnels, éviter les traductions effectuées par des membres de la famille, des collègues ou d'autres personnes non spécialisées.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

## RÉFÉRENCES & INFORMATIONS

- DOTIP - Lutte contre la violence au sein du couple : [www.fr.ch](http://www.fr.ch) > DOTIP en français
- Service bernois de lutte contre la violence domestique : [www.big.sid.be.ch](http://www.big.sid.be.ch) > Publications > Matériel d'information > Identifier, documenter, traiter la violence domestique. Guide pratique destiné aux professionnel(le)s de la santé.
- Intervention dans le domaine de la santé contre la violence domestique et la violence sexuelle (Allemagne) : [www.signal-intervention.de](http://www.signal-intervention.de), qui propose un guide contenant une liste d'indicateurs (Leitfaden, *en allemand*)
- Aides pour le travail pratique : [www.toolbox-opferschutz.at](http://www.toolbox-opferschutz.at) > Intervention ainsi que [www.praxisleitfaden-gewalt.de](http://www.praxisleitfaden-gewalt.de) > für Ärztinnen und Ärzte (pour les médecins / *en allemand*)
- Informations pour les spécialistes du domaine de la santé : [www.bildungsstelle-haesusliche-gewalt.ch](http://www.bildungsstelle-haesusliche-gewalt.ch) > Gesundheitsbereich (*en allemand*)
- Guide avec des conseils pour la conduite d'entretiens : [www.samw.ch](http://www.samw.ch) > Publications > Guide pratique > La communication dans la médecine au quotidien.
- Haute Autorité de santé – screening tool : [www.bi.team](http://www.bi.team) > Violence domestique : un outil pour augmenter le nombre de repérages de 76%
- Office fédéral de la santé publique (OFSP) : [www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch) > Professions de la santé > Professions de la santé de niveau tertiaire > Professions de la santé et lutte contre la violence domestique et la violence envers les femmes
- OFSP : [www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch) > Interprétariat communautaire
- INTERPRET – Interprétariat communautaire et médiation interculturelle en Suisse : [www.inter-pret.ch](http://www.inter-pret.ch)
- OFSP : Brochure « Détecter. Soutenir. Agir » : Présentation de cinq modèles de prise en charge dans le secteur de la santé prenant des mesures dans le domaine de la violence domestique et sexualisée
- Projets liés à la santé en Suisse : [www.ofsp-blueprint.ch](http://www.ofsp-blueprint.ch) > Violence domestique et violence envers les femmes
- Rapport du Conseil fédéral de 2020 : [www.bj.admin.ch](http://www.bj.admin.ch) > Publications & Services > Prise en charge médicale des cas de violence domestique.
- IMPRODOVA Modules de formation en ligne : [www.improdova.eu](http://www.improdova.eu) > Module 3 Communication dans les cas de violence intrafamiliale
- Plateforme suisse contre la traite des êtres humains : [www.plateforme-traite.ch](http://www.plateforme-traite.ch)
- Service contre les mariages forcés : [www.mariageforce.ch](http://www.mariageforce.ch) > Formation continue > Guidelines – Conseils pratiques pour professionnel-le-s
- Association professionnelle suisse de consultations contre la violence : [www.apscv.ch](http://www.apscv.ch) > Services spécialisés
- CSVD : [www.csvd.ch](http://www.csvd.ch) > Guide violence domestique : quel contact après la séparation des parents ? (plusieurs chapitres proposent des questions possibles au sujet des violences subies)
- Bureau de l'égalité de la ville de Zurich : [Häusliche Gewalt erkennen und richtig reagieren](http://www.haesusliche-gewalt-erkennen-und-richtig-reagieren) – Handbuch für Medizin, Pflege und Beratung (*en allemand*)
- Elder Abuse Suspicion Index (EASI) : [www.mcgill.ca](http://www.mcgill.ca) > Department of Family Medicine > Research
- Projet de détection précoce aux urgences de l'hôpital, par exemple : Triemli Spital Zurich ([www.stadt-zuerich.ch/triemli](http://www.stadt-zuerich.ch/triemli) > Kliniken > Frauenklinik > Notfall > häusliche oder sexualisierte Gewalt, *en allemand*), Ente Ospedaliero Cantonale Tessin ([www.bag-blueprint.ch](http://www.bag-blueprint.ch) > Accueil des victimes de violences domestiques par les services des urgences)

## CONTENU

- **Documenter la violence de manière juridiquement utilisable**

## COMPÉTENCES

## COMMENTAIRE

Assurer une documentation médico-légale dans son propre contexte de travail (service interne, orientation vers une consultation ad hoc dans les urgences des hôpitaux et/ou les services spécialisés dans la prise en charge des victimes de violence)

*Une documentation médico-légale juridiquement utilisable est nécessaire pour toutes les formes de violence (pas seulement physique). Veiller à assurer la protection de ces données.*  
*La documentation peut être descriptive, photographique et/ou sous forme de schémas. Saisir les constatations médicales de manière détaillée à l'aide d'outils (p. ex. formulaire médical).*  
*L'examen médical et la conservation des preuves ainsi que leur documentation doivent être effectués de manière fondée, indépendamment d'un rapport de police. Si nécessaire (et toujours en cas de violence sexualisée), faire appel à un service spécialisé (p.ex. consultation ad hoc, soins infirmiers forensiques, institut de médecine légale).*

Procéder aux examens, à leur documentation et à la conservation des preuves en appliquant des critères forensiques adéquats, si possible en collaboration avec un service spécialisé

*En cas de violences sexualisées et d'agressions au niveau du cou (notion ou marques de strangulation), toujours référer les victimes à des services spécialisés (gynécologie, médecine légale).*

S'assurer que les examens suite à des délits sexuels sont toujours pratiqués en étroite collaboration avec des médecins spécialisés ou des spécialistes de la médecine légale

*Il faut respecter les règles de l'art pour pratiquer l'examen corporel et gynécologique, sécuriser les traces et établir la documentation diagnostique. Il est nécessaire de préserver rapidement les preuves (p. ex. traces de sperme ou de substances toxiques), en faisant appel à un service spécialisé ou en référant la victime à un service spécialisé (selon les cantons, hôpital gynécologique universitaire, institut cantonal de médecine légale, service de soins infirmiers forensiques p. ex.).*

Connaître les spécificités médico-légales des violences sexualisées envers les enfants

*Les preuves matérielles étant rares (environ 5% des cas), il est crucial de protéger le discours de l'enfant, dont la suggestibilité est inversement proportionnelle à son âge. Une audition spécialisée par la police devrait avoir lieu le plus tôt possible (p. ex. via le protocole NICHHD-R utilisé en suisse romande). L'anamnèse doit être donc unique, minimale, se limiter à des questions ouvertes, si possible en l'absence de l'enfant, et les réponses notées avec précision, sans résumés. Il est important d'informer les adultes répondants qu'un examen clinique normal n'exclut pas une agression et que leur soutien auprès de l'enfant est crucial indépendamment des suites judiciaires.*

## RÉFÉRENCES & INFORMATIONS

- IMPRODOVA Modules de formation en ligne : [www.improdova.eu](http://www.improdova.eu) > **Module 4** Evaluation médicale et sécurisation des preuves
- Service bernois de lutte contre la violence domestique : [www.big.sid.be.ch](http://www.big.sid.be.ch) > Publications > Matériel d'information > Identifier, documenter, traiter la violence domestique. Guide pratique destiné aux professionnel(le)s de la santé.
- Formulaire médical en cas de violence domestique : [www.big.sid.be.ch](http://www.big.sid.be.ch) > Publications > Matériel d'information > Formulaire médical visant à documenter les blessures en cas de violence domestique
- Examiner des adultes après des violences sexuelles : [www.sgrm.ch](http://www.sgrm.ch) > Médecine forensique > Groupes de travail de la Section de Médecine forensique > Aggressions sexuelles chez l'adulte (*en allemand*)
- Intervention dans le domaine de la santé contre la violence domestique et la violence sexuelle (Allemagne) : [www.signal-intervention.de](http://www.signal-intervention.de), qui propose un guide contenant une liste d'indicateurs (*Leitfaden, en allemand*)
- Guide pour les gynécologues sur le thème de la violence domestique avec des informations détaillées sur les symptômes et documentation (y compris formulaires) : Gynécologie Suisse ([www.sggg.ch](http://www.sggg.ch)) > Fachthemen > Guidelines > häusliche Gewalt (*en allemand*)
- Pediatric and Adolescent Gynecology 2018: Anogenital Findings in 3569 Pediatric Examinations for Sexual Abuse/Assault. J Pediatr Adolesc Gynecol, Apr 2018, 31(2):79–83
- Mireille Cyr 2023 : Recueillir la parole de l'enfant témoin ou victime - De la théorie à la pratique
- Services spécialisés des hôpitaux, p.ex. Bern ([www.notfallmedizin.insel.ch](http://www.notfallmedizin.insel.ch) > unser Angebot > häusliche Gewalt und Menschenhandel ; [www.frauenheilkunde.insel.ch](http://www.frauenheilkunde.insel.ch) > unser Angebot > Gynäkologie > Zentrum für sexuelle Gesundheit > Sexuelle Gewalt gegen Frauen), Genève ([www.hug.ch](http://www.hug.ch) > médecine premier recours > médecine prévention violence), Vaud ([www.curml.ch](http://www.curml.ch) > unité de médecine des violences), ville de Zurich ([www.stadt-zuerich.ch/triemli](http://www.stadt-zuerich.ch/triemli) > Notfall > Frauennotfall > Unterstützung bei häuslicher und/oder sexualisierter Gewalt).
- Conseils pour les professionnels, p.ex. canton de Berne : [www.big.sid.be.ch](http://www.big.sid.be.ch) > Aide pour les institutions
- Consultations médico-légales au CHUV + HUG : [www.curml.ch](http://www.curml.ch) > Unité de médecine des violences
- Consultation et conseils spécialisés pour les enfants, p.ex. canton de Berne [www.kinderklinik.insel.ch](http://www.kinderklinik.insel.ch) > unser Angebot > Kinderschutz (*en allemand, flyer en français*)
- OMS: [www.who.int](http://www.who.int) > Publications > Renforcement de la réponse médico légale en cas de violence sexuelle

## CONTENU

- Évaluer la situation
- Réagir de manière adaptée à la situation
- Faire appel au réseau spécialisé

## COMPÉTENCES

## COMMENTAIRE

|                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Recourir à des mesures et à des instruments appropriés pour évaluer au mieux la sécurité d'une personne victime de violence et le degré de risque de la situation                                                                                       | <p><i>En cas de danger aigu : prendre immédiatement les mesures appropriées en accord avec la/le supérieur-e hiérarchique et le service compétent dans l'institution ou le service spécialisé en cas d'activité hors d'une institution. Examiner la nécessité de lever le secret professionnel.</i></p> <p><i>En médecine d'urgence : Avoir conscience que les cas aux urgences sont souvent dans une catégorie à haut risque parce qu'il y a déjà eu de la violence physique ou sexuelle.</i></p> <p><i>Ne pas se laisser influencer par les stéréotypes lors de l'évaluation des risques (p.ex. ne pas sous-estimer le risque parce que la victime est un homme).</i></p> <p><i>En l'absence de danger aigu : planifier soigneusement les démarches, ne pas agir sans l'accord de la personne concernée.</i></p> |
| Savoir comment agir et connaître des réseaux interdisciplinaires et interprofessionnels pour protéger les enfants en danger                                                                                                                             | <i>Prendre contact avec les services concernés, évaluer la nécessité d'une action immédiate pour la protection de l'enfant (p.ex. hospitalisation).</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Réagir de manière adaptée à la situation et planifier soigneusement la suite de la prise en charge selon les principes de la prise de décision clinique et, si nécessaire, en faisant appel à un soutien interdisciplinaire                             | <p><i>En fonction du domaine d'activité (p.ex. médecine de famille, cabinet gynécologique), il est possible, en raison de la connaissance d'une certaine durée, d'élaborer par petites étapes des stratégies de solution avec les personnes concernées, sans pression décisionnelle.</i></p> <p><i>Exception : en cas de danger aigu, une action rapide est indiquée, avec le soutien ou l'accompagnement d'un service spécialisé.</i></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Prendre en charge les conséquences somatiques et psychiques aiguës de la violence sexualisée                                                                                                                                                            | <i>Soins primaires, évaluation de lésions secondaires telles que les traumatismes abdominaux (rarement des lésions de la paroi abdominale lors de lésions des organes internes), contraception d'urgence, dépistage et prophylaxie des maladies sexuellement transmissibles, organisation du suivi infectiologique, évaluation de l'indication à une évaluation (pédo)psychiatrique en urgence et organisation d'un suivi spécialisé de psychotraumatologie, organisation du suivi gynécologique.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Connaître les principes du « trauma informed care »                                                                                                                                                                                                     | <i>Comprendre comment redonner le contrôle, empouvoirer les victimes, éviter la victimisation secondaire, encourager le soutien de l'entourage proche, combattre les mythes concernant notamment la notion de virginité.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Connaître le dispositif d'aide aux victimes de violence, savoir quels sont les services compétents et être capable d'orienter la personne vers le bon service en temps voulu, utiliser les possibilités de conseil pour garantir une procédure optimale | <p><i>Centres cantonaux d'aide aux victimes, maisons d'accueil pour femmes, centres de consultation pour migrants ou personnes LGBTQ+, plate-forme suisse contre la traite des êtres humains, réseau suisse contre l'excision des jeunes filles, centre de consultation pour les personnes auteures de violence ou autres centres de consultation spécifiques selon la situation et le danger. Le cas échéant, avec l'accord de la personne, prendre le premier contact avec un centre de consultation.</i></p> <p><i>Chez les enfants : déterminer si les parents doivent être informés des soupçons et si un signalement doit être fait aux autorités. Prendre contact avec un service spécialisé.</i></p>                                                                                                       |
| Connaître les procédures, les compétences et les responsabilités au sein de son institution en cas de suspicion de situation de violence                                                                                                                | <i>Connaître les réglementations internes relatives aux compétences, y compris les dispositifs de sécurité, et/ou les services spécialisés dans l'institution ou le canton, et s'y référer de manière ciblée.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Respecter le souhait des personnes capables de discernement de ne pas aller plus loin ou de refuser de l'aide et connaître les limites applicables dans ce cas (danger imminent, mise en danger du bien-être de l'enfant)                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

## RÉFÉRENCES & INFORMATIONS

- Service bernois de lutte contre la violence domestique : [www.big.sid.be.ch](http://www.big.sid.be.ch) > Publications > Matériel d'information > Identifier, documenter, traiter la violence domestique. Guide pratique destiné aux professionnel(le)s de la santé.
- Intervention dans le domaine de la santé contre la violence domestique et la violence sexuelle (Allemagne) : [www.signal-intervention.de](http://www.signal-intervention.de), qui propose un guide contenant une liste d'indicateurs (*Leitfaden, en allemand*)
- Pediatrics 2021 : Trauma-Informed Care. Pediatrics Aug 2021, 148(2)doi:10.1542
- Paediatrics and Child Health 2022 : Hymen and virginity: What every paediatrician should know. J Paediatr Child Health Mar 2022, 58(3):382-387
- Centre de compétence national Vieillesse sans violence : [www.vieillesse sans violence.ch](http://www.vieillesse sans violence.ch)
- Prévention suisse de la criminalité (PSC) : [www.skppsc.ch](http://www.skppsc.ch) > sujet Violence > Personnes âgées
- Elder Abuse Suspicion Index (EASI) : [www.mcgill.ca](http://www.mcgill.ca) > Department of Family Medicine > Research
- Rapport du Conseil fédéral 2020 : [www.bsv.admin.ch](http://www.bsv.admin.ch) > Politique sociale > Politique de la vieillesse et des générations > prévenir la violence envers les aînés
- Revue de Médecine Légale : [www.Sciencedirect.com](http://www.Sciencedirect.com) : Article Les violences intrafamiliales : ce qu'il en est dans un cabinet de médecine générale
- Aide aux victimes en Suisse : [www.aide-aux-victimes.ch](http://www.aide-aux-victimes.ch)
- Fédération Solidarité femmes de Suisse et du Liechtenstein : [www.frauenhaueser.ch](http://www.frauenhaueser.ch)
- Article et recommandations pratiques : Situation d'urgence : violence domestique ([swisshealthweb.ch](http://swisshealthweb.ch))
- IMPRODOVA Modules de formation en ligne : [www.improdova.eu](http://www.improdova.eu) > Module 5 Evaluation du risque et planification de la sécurité
- Conseils pour les professionnels p.ex. canton de Berne : [www.big.sid.be.ch](http://www.big.sid.be.ch) > Aide pour les institutions
- Consultations médico-légales au CHUV + HUG : [www.curml.ch](http://www.curml.ch) > Unité de médecine des violences
- Programme Forensic Nurses du canton de Zurich : [www.zh.ch](http://www.zh.ch) > Gesundheit > Programme > Forensic Nurses
- Protection de l'enfance Suisse : [www.kinderschutz.ch](http://www.kinderschutz.ch) > Guide de détection précoce et démarche à suivre dans la pratique médicale « Maltraitance des enfants – Protection de l'enfance »

## Connaître son propre rôle et mener une réflexion sur ce sujet

### CONTENU

- Connaître son propre rôle
- Connaître ses propres possibilités et limites
- Connaître et utiliser les possibilités de soutien

### COMPÉTENCES

### COMMENTAIRE

|                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Avoir conscience de son propre rôle et de ses possibilités, mais aussi de ses limites, dans le contexte de la violence (liée au genre, sexualisée et domestique), connaître les options de soutien spécialisées et les utiliser ou leur référer les victimes en cas de besoin | <p>Les médecins de toutes les spécialités peuvent reconnaître la violence dans leur travail quotidien, l'aborder de manière ciblée et informer les personnes concernées. Ils et elles doivent documenter les conséquences de la violence ou orienter vers un service spécialisé, assurant ainsi la protection nécessaire en cas de danger aigu. Les points forts du rôle diffèrent selon le domaine d'activité du médecin.</p> <p>Pour remplir ce rôle, des compétences professionnelles spécifiques sont nécessaires, ce qui implique également de connaître et d'utiliser le dispositif d'aide (p. ex. services médicaux spécialisés).</p> <p>Il existe en Suisse des centres de conseil spécialisés ; ceux-ci conseillent également les professionnel-le-s et peuvent discuter de cas anonymisés.</p> |
| Ne pas agir seul-e                                                                                                                                                                                                                                                            | La lutte contre la violence liée au genre, sexualisée et domestique requiert une approche et une coopération interdisciplinaires en vue de détecter la violence, d'en traiter les conséquences, de la documenter et de mettre une aide en place.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Ne pas oublier ses propres limites lorsque l'on est confronté à des cas concrets                                                                                                                                                                                              | <p>Assurer son propre bien-être en recourant à des conseils ou en échangeant avec des collègues spécialisés.</p> <p><u>En médecine de famille</u> : il n'est pas rare que la personne auteure de violence soit suivie par le même médecin de famille que la victime, ce qui représente un défi particulier.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Avoir conscience du fait que le manque de temps est un obstacle à la détection précoce de violence                                                                                                                                                                            | Ignorer des signes d'alerte, manque de temps pour établir une relation de confiance et discuter dans un cadre protégé.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <u>En gynécologie</u> : reconnaître et valoriser les possibilités de coopération étroite avec les sage-femmes                                                                                                                                                                 | Les sage-femmes ont un contact régulier avec les femmes grâce au suivi pré- et postnatal, il leur est possible d'effectuer des visites à domicile. En collaboration avec la ou le gynécologue, un dépistage précoce de la violence et une orientation vers des services spécialisés peuvent être effectués.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Connaître les limites posées par le droit social et le droit des assurances à la facturation des prestations ainsi que les possibilités financières des centres LAVI                                                                                                          | <p>En droit des assurances sociales, la violence est considérée comme un accident et est facturée en conséquence. La documentation complexe des conséquences de la violence n'est pas prise en compte dans les structures tarifaires. La crainte que les personnes violentes voient les factures envoyées par la poste ou que les employeurs aient connaissance de la déclaration d'accident peut dissuader les personnes concernées de s'adresser à un médecin et de faire une déclaration d'accident. C'est pourquoi le canton de Vaud, par exemple, prend en charge toutes les prestations de l'Unité de médecin des violences.</p> <p>Une révision partielle de la loi sur l'aide aux victimes est en cours pour donner un ancrage légal aux prestations médicales et médico-légales.</p>            |

## RÉFÉRENCES & INFORMATIONS

- Rôle des médecins de famille dans les soins médicaux de base : [www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch) > Professions de la santé > Professions médicales > Soins médicaux de base
- Importance de la perspective de genre en médecine, p.ex. lors de la reconnaissance de la violence envers les hommes et importance de la sensibilisation des médecins de famille « La médecine de genre requiert une compréhension globale » ([swisshealthweb.ch](http://swisshealthweb.ch))
- CAS Sex- und Genderspecific Medizin : [www.gender-medicine.ch](http://www.gender-medicine.ch) (CAS en médecine liée au sexe et au genre ; *en allemand et en anglais*)
- Article et recommandations pratiques : Situation d'urgence : violence domestique ([swisshealthweb.ch](http://swisshealthweb.ch))
- Conseils pour les professionnel-le-s p.ex. canton de Berne : [www.big.sid.be.ch](http://www.big.sid.be.ch) > Aide pour les institutions
- OMS, publications diverses sous [www.who.int](http://www.who.int) > Publications :  
Caring for women subjected to violence: a WHO curriculum for training health-care providers (revised edition 2021 ; prendre en charge les femmes victimes de violence : programme de l'OMS pour la formation des prestataires de santé ; *en anglais*);  
Lutter contre la violence entre partenaires intimes et la violence sexuelle à l'encontre des femmes (résumé en français des recommandations de l'OMS 2013) ;  
Soins de santé pour les femmes victimes d'actes de violence commis par un partenaire intime ou d'actes de violence sexuelle (manuel clinique OMS 2014)





